

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_072

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA MANUFACTURE GOURMANDE

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU
PRÉFIGURATION DE LA MANUFACTURE GOURMANDE**

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le
ID : 024-200040392-20200723-DD2020_072-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant qu'un projet de Cité de la gastronomie a été initiée par la ville de Périgueux.

Que les premiers travaux de préfiguration du projet ont ouvert sur la création d'une Manufacture Gourmande, un lieu unique, « vitrine » des savoirs et savoir-faire, au cœur du projet d'aménagement de la place Mauvard à Périgueux

Qu'afin de travailler ce projet, une association de préfiguration a été mise en place avec pour objectif de :

- o réunir les fonds nécessaires à la création de La Manufacture Gourmande
- o anticiper la création de l'entité porteuse du projet
- o associer au projet de multiples partenaires, tant privés que publics
- o participer à l'élaboration du programme technique détaillé
- o mesurer la viabilité autant que la durabilité du projet
- o gérer les besoins au quotidien

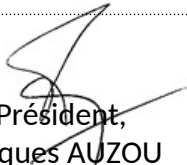
Que bien que le projet ne soit pas appelé à être poursuivi, l'association demeure encore une réalité juridique à ce stade, si bien qu'il convient de désigner deux représentants du Grand Périgueux au sein du conseil d'administration.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner messieurs Pascal PROTANO et Vincent LACOSTE pour représenter l'agglomération au sein de l'association.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020
	 Le Président, Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

ID : 024-200040392-20200723-DD2020_072-DE

DD2020_072

SLOW